

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

RESIDENCE DU RUANDA.

Objet:

Logements personnel médical
desservant dispensaires.-

Kigali, le 4 novembre 1957.-

no 6623/S.M.

Monsieur l'Administrateur de Terri-
toire

à

KIBUNGU

KIBUNGO



5356

*2295 TP. 2/57
4/11/57*

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Dans plusieurs Territoires des dispensaires sont en construction. Dans d'autres, des projets de construction existent, sont approuvés.

Je vous avertis que Monsieur le Médecin Provincial n'autorisera l'ouverture d'un dispensaire, n'enverra le personnel indispensable que lorsque DEUX maisons pour personnel auxiliaire seront entièrement terminées. Ces logements doivent évidemment être érigés aux abords des dispensaires.-

Le Commissaire Provincial, Résident du Ruanda,

M. DESSAINT,

DESSAINT